

Lettre ouverte à Monsieur Perben, Ministre des Transports

Monsieur le Ministre des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer,

A l'occasion des débats qui ont eu lieu autour de la transformation de l'établissement public Aéroports de Paris en société anonyme, le gouvernement, vous-même, vos proches collaborateurs, ont pris des engagements formels.

Ces engagements se concentraient sur trois points :

- l'État doit rester majoritaire au sein du capital ;
- Le statut du personnel est maintenu ;
- L'unicité et le périmètre de l'entreprise restent inchangés.

Même si des bruits circulent concernant le premier engagement, les « analystes » financiers se prononçant d'ores et déjà sur la vente à venir d'une partie importante du capital, c'est sur le dernier que nous vous interpellons par la présente. Prétextant d'abord la révision de la directive de 96, puis après l'abandon de celle-ci par la Commission européenne, prétextant un déficit semble-t-il important, le Président Pierre Graff a annoncé le transfert de toute l'activité de l'escale ADP dans ses filiales.

Selon le PDG, le coût du statut du personnel serait incompatible avec le marché.

Or, selon les chiffres annoncés, mais non vérifiés, sur 16 millions de déficit, 7 seraient imputables aux filiales.

Par ailleurs, l'avenir de cette « nouvelle société » qui regrouperait toutes les filiales du groupe opérant dans le champ de l'assistance en escale est sombre, non seulement pour des raisons économiques, mais aussi politiques. En effet, la Commission européenne envisage à nouveau de réviser la directive de 96 et des pressions énormes sont exercées sur elle, tant par les compagnies aériennes que par les prestataires indépendants. Ces pressions tendent à mettre sur un même pied d'égalité les aéroports et leurs filiales, de façon à ce qu'ils soient, ou non, sélectionnés comme prestataires.

Dans ces conditions, comment vouloir inciter le personnel à démissionner de l'entreprise pour rejoindre la filiale, même avec un pécule amélioré ?

Il nous avait semblé que les engagements du gouvernement devaient être respectés. Il nous avait semblé qu'un grand commis de l'État, nommé en Conseil de Ministre, Président d'une entreprise encore considérée comme publique, se devait d'être le garant des engagements du gouvernement. Monsieur Graff se croit-il déjà à la tête d'une entreprise complètement privatisée ?

Qu'en est-il des engagements de la DGAC de créer un corps spécialisé d'inspecteurs pour contrôler les sociétés d'assistance en escale, qui pour bon nombre d'entre elles pratiquent le dumping social, souvent au détriment de la sûreté et de la sécurité ?

Toujours est-il que nous exigeons le respect des engagements, le maintien de l'unicité d'ADP, le maintien de l'escale d'ADP et de tous ses emplois au sein d'ADP.

Nous sommes prêts, s'il le faut, à envisager toute action nous permettant d'obtenir satisfaction sur cette revendication.

En comptant sur votre intervention, recevez, Monsieur le Ministre, nos salutations.

Nom

Prénom

Service

Signature

Courrier à faxer à Monsieur Perben : 01 40 81 31 60